

Charte d'utilisation des équipements informatiques du C.D.I.

Le matériel

Conditions d'accès

- Les ordinateurs ont une vocation pédagogique et éducative, ils sont utilisés exclusivement sous la responsabilité d'un adulte dont les élèves doivent suivre les instructions.
- Tout élève doit passer au bureau de la documentaliste avant d'utiliser un ordinateur.
- Les élèves ayant des recherches documentaires demandées par un professeur seront systématiquement prioritaires dans l'utilisation des ordinateurs.

Utilisation

- Les matériels informatiques mis à disposition sont des équipements fragiles qu'il convient d'utiliser avec soin. Les élèves doivent donc veiller à ne pas les salir ou les abîmer (chocs, arrêt sans autorisation des ordinateurs, déconnexion des câbles, démontage des souris, etc.)
- Il est strictement interdit de tenter de modifier la configuration d'une machine, d'installer de nouveaux logiciels sans autorisation, à fortiori d'introduire des virus informatiques

Sauvegarde Propriété

- Il est précisé que les données qui seront stockées sur le réseau ou sauvegardées dans le dossier 'Elève' ne constituent pas des données personnelles.
- La documentaliste et le chef d'établissement pourront être amenés à examiner le contenu des fichiers pour déterminer si son utilisateur ne contrevient pas aux règles d'usage édictées par le collège.

Ressources et informations

- Les utilisateurs peuvent être conduits à utiliser des œuvres soumises aux droits d'auteurs, ils doivent donc se conformer aux règles d'utilisation et ne pas diffuser des œuvres qui ne seraient pas libres de droit.

- **INTERNET**

- En aucune façon les élèves peuvent avoir accès à ce réseau en autonomie.
- Toute utilisation d'Internet doit être en rapport avec des activités scolaires ou culturelles et être placée sous la responsabilité d'un adulte habilité par le chef d'établissement.
- A l'exception des activités organisées par le collège, l'usage des forums de discussion, des messageries et des services de dialogues publics est interdit.

- **CD ROM**

Les élèves qui souhaitent installer un CD ROM doivent demander l'autorisation à un adulte. En aucun cas l'élève n'a le droit de manipuler le disque CD.

- **Esidoc**

La base documentaire du CDI est en libre accès à tout élève du collège. Néanmoins, tout lien avec un site Internet doit se faire sous le contrôle d'un adulte.

En cas de manquement aux règles précitées, l'élève se verra refuser l'accès aux ordinateurs, pour une période définie par la documentaliste. Les parents seront également prévenus dans les plus brefs délais.

Le chef d'établissement

M. LEMASLE

La documentaliste

Mme MOINEAU

L'élève

Responsable légal